

COMMUNE DU DEVOLUY

ARRETE DE CIRCULATION

Réglementant la circulation
A route du Pic de Bure, LD L'Enclus 05250 Le Dévoluy

Le Maire du Dévoluy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment les chapitres 1^{ers} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatifs aux pouvoirs de police de circulation,

Vu la demande déposée par la société ETEC pour des travaux d'enfouissement de câbles BT « dépannage » sur la route du Col du Festre LD Les Garcins 05250 Le Dévoluy sur le territoire de la Commune du Dévoluy à compter du mardi 19/10/2024 et pour une durée calendaire de 12 jours,

Considérant qu'il importe d'interdire la circulation sur la route du Pic de Bure, LD L'Enclus 05250 Le Dévoluy pour la sécurité des personnes,

ARRETE TEMPORAIRE

Article 1 : La circulation sera fermée du mardi 19/11/2024 au samedi 30/11/2024 inclus sur la route du Pic de Bure, LD L'Enclus 05250 Le Dévoluy. Le plan est joint. La circulation des véhicules de secours sur cette voie devra être facilitée.

Article 2 : Mise en place d'une déviation par le haut du village. Des panneaux de signalisation seront installés par le pétitionnaire afin de faire respecter cette réglementation.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13235 Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, Ce recours peut être effectué par voie dématérialisée via l'application Télérecours Citoyen à l'adresse suivante www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie. Il sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie du Dévoluy,
- La Sté ETEC

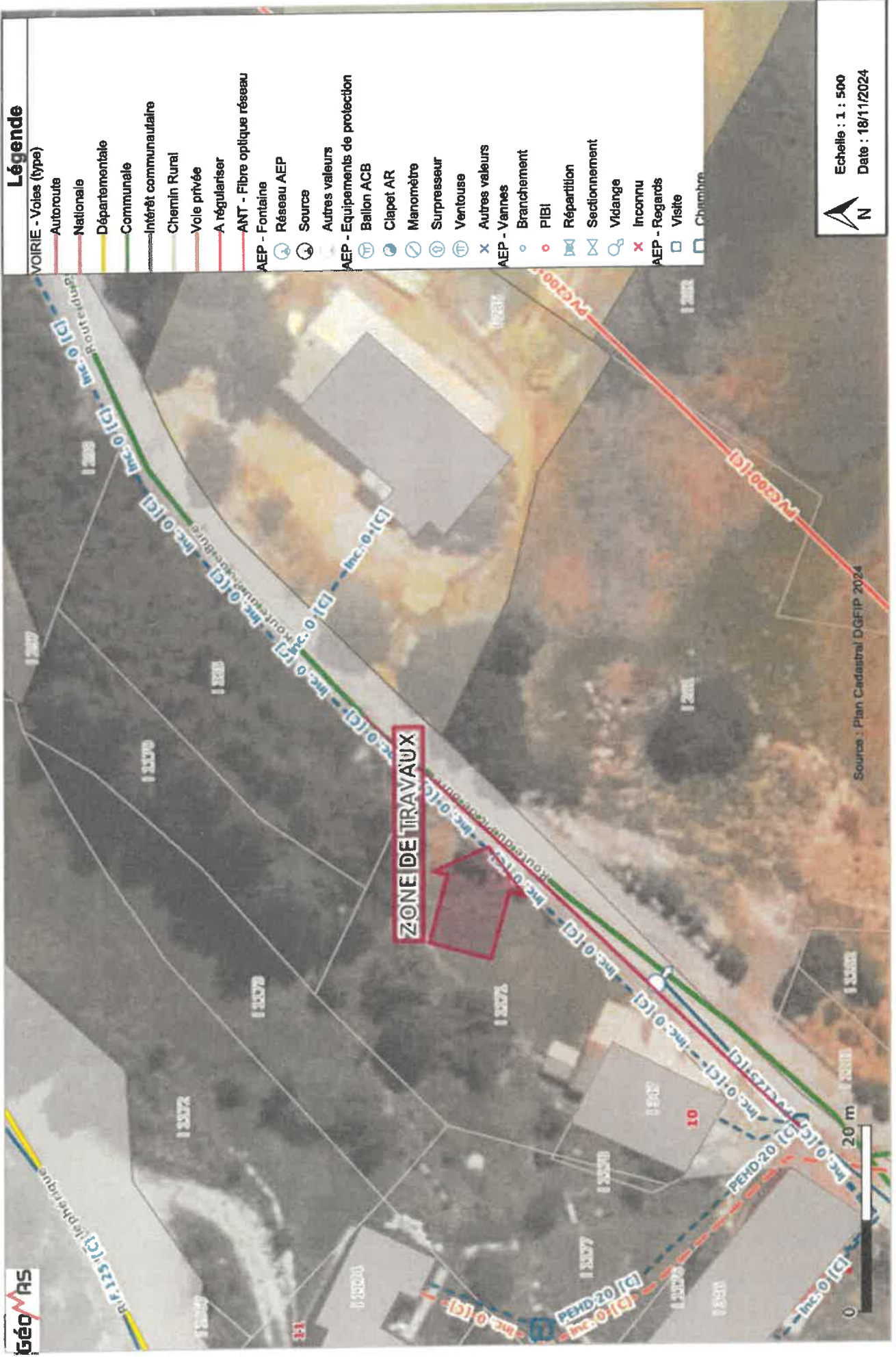
Fait au Dévoluy, le 18/11/2024

L Maire

Alexandra BUTEL



Publié le : 18-11-2024
Affiché le : 18-11-2024
Notifié le : 18-11-2024



Légende

VOIRIE - Voies (type)

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Communale
- Intérêt communal
- Chemin Rural
- Voie privée
- A régulariser

ANT - Fibre optique réseau

- AEP - Fontaine
- Réseau AEP
- Source

AEP - Equipements de protection

- Bailion ACB
- Clepet AR
- Manomètre
- Surpresseur
- Ventouse
- Autres valeurs
- AEP - Vannes

Branchement

- PIBI
- Répartition
- Sectionnement
- Vidange
- Inconnu
- AEP - Regards
- Visite
- Chambre



Echelle : 1 : 500
Date : 18/11/2024

Sources : Plan Cadastral DGFIP 2024